

PASS'MOBIL[™] Agglo



L'aide à l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion

Afin de faciliter l'usage du vélo et d'accélérer le développement des déplacements doux, la Communauté d'agglomération de Béthune- Bruay renouvelle le **PASS'MOBIL[™] Agglo** !

Cette année encore, l'aide financière sera octroyée, en trois vagues de distribution à partir du 15 avril, aux habitants du territoire qui en feront la demande* pour l'achat de **vélo mécanique, vélo à assistance électrique, vélo cargo, vélo adapté pour les personnes à mobilité réduite (PMR), accessoires de sécurité pour cycliste. Nouveauté cette année, la catégorie vélo pliant !** Cette subvention sous forme de **bon d'achat de 30€ à 500€** sera valable chez les commerçants et associations partenaires

AIDE date de validité limitée
EXCEPTIONNELLE

Quels montants ?

						
	VELO CLASSIQUE	VELO ELECTRIQUE	VELO CARGO	VELO PLIANT	VELO PMR	MATERIEL DE SECURITE
NEUF	70 €	300 €	500 €	200 €	500 €	30 €
OCCASION						-

sous quelles conditions ?

Pour bénéficier du **PASS'MOBIL[™] Agglo** il faut :

- habiter le territoire de la Communauté d'Agglomération*
- effectuer son achat en respectant le délai indiqué sur le chèque
- effectuer son achat dans une enseigne partenaire**

* présentation d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) et d'une pièce d'identité au moment du règlement. Liste des partenaires de l'opération sur www.bethunebruay.fr/passmobilagglo

Bon d'achat **cumulable** avec la subvention de l'État (200€) et les aides communales existantes.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Pour obtenir son **PASS'MOBIL[™] Agglo** il suffit de remplir le formulaire disponible à partir du 15 avril sur : demarches.bethunebruay.fr. Il vous sera demandé :

- le type d'achat envisagé (type de vélo / matériel / occasion ou neuf)
- vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, téléphone)
- un justificatif de domicile (quittance électricité, gaz ou téléphone)
- une pièce d'identité au nom du demandeur

Une fois la demande validée par la Communauté d'Agglomération, le bon d'achat sera envoyé, par courrier, au domicile du demandeur.

Toutes les modalités sur le **PASS'MOBIL[™] Agglo** disponibles sur

www.bethunebruay.fr/passmobilagglo